



Travail non déclaré, que puis je faire?

Par **kawadalea**, le **05/06/2014** à **11:25**

Bonjour,

Il y a trois ans, suite à une longue période de chômage, un emploi m'a été proposé.

" Nous sommes une petite entreprise et nous ne pouvons nous permettre de vous embaucher à temps plein dès le début car nous coulerions sous les charges sociales et l'entreprise devrait mettre la clef sous la porte.

Nous vous proposons donc de travailler 35 heures par semaine, mais dans un premier temps vous serez déclaré 20 heures. Nous augmenteront votre contrat à 35 heures à moyen court terme"

Comment refuser quand vous êtes sans revenus, que vous avez 22 ans et que vous êtes seule? Pour moi c'était question de survie, le contrat évoluerait, en attendant, certes je ne cotisais pas pour la retraite et la couverture sociale était minime, mais au moins j'avais un travail et un revenu.

Aujourd'hui, cela fait trois ans que je demande à passer en 35 heures, trois ans que l'on me répond en pleurant que l'entreprise ne peut assumer de tels frais.

Quand je fais une journée de 8 heures non déclarée, je suis payée 65 euros en liquide.

Donc un peu plus de 8 euros l'heure.

Je cherche activement du travail mais à la campagne et sans permis, c'est compliqué.

La semaine dernière, mon employeur m'a annoncé que désormais, je ne serais payée que mes heures déclarées. Du jour au lendemain, sans préavis, évidemment je ne peux rien dire puisque rien n'est légal....

Donc du jour au lendemain, mon salaire est divisé par deux, et je ne peux même plus assumer mon prêt immobilier.

L'une de mes collègue a eu la même annonce, le même jour que moi et elle est enceinte. Moi je venais de leur annoncer que l'on m'avait découvert une tumeur à l'utérus et que j'allais devoir être opérée. lorsque j'ai été arrêté une semaine (mon premier arrêt en trois ans) ils n'ont pas voulu de mon arrêt maladie et m'ont fait poser une semaine de vacances à la place.

Entre autres, il y a une jeune femme de 17 ans qui travaille pour eux, et un jeune homme de 16 ans, non déclarés.

Nous travaillons les dimanches, les jours fériés, sans supplément financier ou autre...

Je ne sais pas s'il y a quelque chose que je puisse faire, pour moi, mais aussi pour les autres jeunes femmes qui y travaillent au noir, et ce jeune garçon de 16 ans.

Je vous remercie par avance si vous pouvez me conseiller la dessus.